Ginsberg, Gingras & Associates Inc.
.
QC
Téléphone: (800) 567-1905 Télécopieur: (877) 378-4804
Courriel: claims@gga.support

District de: Québec
No division: 01 - Montreal
No cour:
No dossier: 41-3451493

**FORMULAIRE 31**

Preuve de réclamation
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de
9397-4855 Québec Inc.
de la Ville de Montreal
dans la province de Québec

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse *et/ou* numéro de télécopieur *et/ou* adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale: _____
Télécopieur: _____
Adresse électronique: _____
Nom ou poste de la personne contact: _____
Numéro de téléphone de la personne contact: _____

Dans l'affaire de la faillite de 9397-4855 Québec Inc. de Montréal en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis _____ [préciser le poste ou la fonction] de _____ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 19 novembre 2026, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la faillite.
*(L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)*

4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est *ou* une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.

5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le _____ jour de _____ _____ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le _____ jour de_____ _____ *et/ou* que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le _____ jour de _____ _____ dont les détails sont mentionnés ci-après :
*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).*

6. *(Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).*

☐ **A. Réclamation non garantie au montant de**_____ $

*(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)*

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :
*(Cochez ce qui s'applique.)*

☐ pour le montant de _____$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

District de: Québec
No division: 01 - Montreal
No cour:
No dossier: 41-3451493

FORMULAIRE 31 --- Suite

Dans l'affaire de la faillite de
9397-4855 Québec Inc.
de la Ville de Montreal
dans la province de Québec

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.

☐ pour le montant de _____$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

*(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).*

☐ **B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de** _____$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

☐ **C. Réclamation garantie au montant de** _____$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
*(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie).*

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

☐ **D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de** _____$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____$
*(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).*

☐ **E. Réclamation d'un salarié au montant de** _____$

☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____$

☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____$

☐ **F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de** _____$

☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____$

☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____$

☐ **G. Réclamation contre les administrateurs au montant de** _____$

*(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

☐ **H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de** _____$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant).*

District de: Québec
No division: 01 - Montreal
No cour:
No dossier: 41-3451493

FORMULAIRE 31 --- Fin

Dans l'affaire de la faillite de
9397-4855 Québec Inc.
de la Ville de Montreal
dans la province de Québec

7. Au meilleur de ma connaissance, je _____(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé _____(est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi,et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois *(ou, si le créancier et le failli sont des << personnes liées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois)* précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.
*(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- ☐ Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- ☐ Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

**Avertissement :** Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Daté le _____jour de_____ _____, à _____.

_____
Signature du créancier ou de son représentant

District de: Québec
No division: 01 - Montreal
No cour:
No dossier: 41-3451493

FORMULAIRE 36
Formulaire de procuration
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b)
de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de
9397-4855 Québec Inc.
de la Ville de Montreal
dans la province de Québec

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____, de _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci _____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

_____ _____
Témoin Créancier (personne physique)

_____
Créancier (personne morale)

_____ Par _____
Témoin Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

_____

# Instructions pour remplir le Formulaire 31, Preuve de réclamation

## Formulaire 31, Preuve de réclamation

Le Formulaire 31 est utilisé afin de déposer une preuve de réclamation conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la Loi)
Si vous avez besoin de plus d'informations afin de remplir ce formulaire, veuillez contacter le syndic ou la syndique autorisée en insolvabilité (SAI) qui est responsable de l'administration de l'actif en question.
Le formulaire devrait être remplit par:

- Les créanciers ou créancières, ou leurs représentants ou représentantes autorisées en réponse à une proposition ou à une faillite.

**Coordonnées du créancier ou de la créancière**

- Les coordonnées préférées du créancier ou de la créancière pour toute correspondance concernant la réclamation. Cela peut être une adresse postale, un numéro de télécopieur, ou une adresse courriel.
- Plus d'un type de coordonnées peut être fourni. Le cas échéant, le ou la SAI aura alors la discrétion de faire parvenir la correspondance par l'une ou l'autre de ces options.

L'adresse postale du créancier ou de la créancière **doit** être fournie afin de permettre au ou à la SAI de distribuer les fonds de l'actif.
Nommez une personne contact à qui adresser la correspondance relative à la réclamation.

- Cela peut être le créancier lui-même ou la créancière elle-même, ou bien le nom ou le poste d'un de ses représentants ou d'une de ses représentantes.
- Un numéro de téléphone de la personne contact peut être fourni pour les communications avec le ou la SAI.

**Informations additionnelles**

Inscrivez les renseignements suivants:

- Indiquez si la réclamation concerne une faillite, une proposition ou une mise sous séquestre.
- Le nom légal au complet de la personne débitrice ou la dénomination commerciale au complet de la société débitrice.
- La ville et la province de la personne débitrice.
- Le nom légal au complet du créancier ou de la créancière.

Le type de procédure ainsi que le nom et la ville de la personne débitrice peuvent être préremplis par le ou la SAI.

**Renseignements sur le créancier ou la créancière**

Inscrivez les renseignements suivants:

- Le nom complet du créancier ou de la créancière, ou de son représentant ou de sa représentante.
- La ville et la province du créancier ou de la créancière, ou de son représentant ou de sa représentante.

**Énoncé du créancier ou de la créancière**

Le créancier ou la créancière, ou son représentant ou sa représentante confirme que toutes les informations concernant la réclamation du créancier ou de la créancière sont, à sa connaissance, véridiques et complètes.

**Paragraphes 1 et 2:**

- Si vous êtes un employé ou une employée, ou un représentant ou une représentante du créancier ou de la créancière, indiquez votre poste ou le titre du poste que vous occupez ainsi que le nom légal au complet de votre employeur ou de votre employeuse.
- Si le créancier ou la créancière est une société, la personne qui remplit le formulaire doit confirmer qu'elle a le pouvoir d'engager le créancier ou la créancière.

**Paragraphe 3**

Détails concernant la réclamation:

- Indiquez si la réclamation concerne une faillite, une proposition, une proposition qui suit un avis d'intention ou une mise sous séquestre.
- Le date de dépôt de la procédure (jour, mois, année).
    - La date peut être préremplie par le ou la SAI.
- Le montant total, en dollars canadiens, dû au créancier ou à la créancière par la personne débitrice à la date de la procédure, après déduction de toute créance compensatoire à laquelle la personne débitrice a droit.
    - Si le montant dû au créancier ou à la créancière par la personne débitrice était en devises étrangères, ce montant doit être converti en monnaie canadienne au taux prévu dans la proposition.
    - Si le taux n'est pas prévu, utilisez le taux de change à la date de dépôt mentionnée ci-haut.
- Joignez toutes les pièces justificatives énonçant tous les détails pertinents afin de prouver la réclamation. Cela permet au ou à la SAI d'examiner la réclamation et de déterminer s'il convient de l'accepter ou de la rejeter.

**Paragraphe 4**

Confirmation du statut de la dette:

- Indiquez si l'entièreté, une partie ou aucune part de la dette est prescrite en vertu de la loi applicable.
    - Une dette est prescrite lorsque la loi éteint la dette ou interdit à un créancier de s'adresser aux tribunaux pour la recouvrer en raison de l'écoulement d'une période de temps définie, laquelle est connue sous le nom de délai de prescription.
    - La période de temps et les conditions particulières pour qu'une dette devienne prescrite varient en fonction des circonstances et de la loi applicable. Le délai de prescription général varie habituellement entre deux et six ans pour la plupart des obligations non garanties.
- Une dette prescrite n'est pas une réclamation prouvable en vertu de la Loi. Si vous avez une réclamation, il est recommandé d'obtenir un avis juridique pour confirmer la loi et le délai de prescription applicables à votre réclamation.

**Paragraphe 5**

Détails concernant la réclamation:

- Indiquez la date (jour, mois et année) à laquelle le paiement était dû et la date (jour, mois et année) du dernier paiement fait par la personne débitrice pour la dette, le cas échéant.
- Indiquez la date de la plus récente reconnaissance de la dette par la personne débitrice, le cas échéant.
- Fournissez tous les détails pertinents quant à la dette ou à l'obligation. Par exemple, la nature et l'historique de la réclamation, quand et comment la dette ou l'obligation a été contractée, etc.

**Paragraphe 6**

Type de réclamation (en vertu de la Loi)

Cochez chaque catégorie qui s'applique à la réclamation ou aux réclamations et fournissez les renseignements à l'appui de celles-ci.

A. **Réclamation non garantie:**
    - Si la réclamation est faite à l'encontre d'un courtier ou d'une courtière en valeurs mobilières, excluez tout montant réclamé au fonds commun des clients.

**Ordre de priorité:**

**Si vous ne revendiquez aucun droit de priorité**, cochez la première case et indiquez le montant pour lequel aucune priorité n'est réclamée.

**Si vous revendiquez un droit de priorité** en vertu de l'un des alinéas 136(1) d), d.01), d.02), d.1), e), f), g) ou i) de la Loi, cochez la case correspondante et saisissez le montant pour lequel une priorité est revendiquée.

- **Réclamation des salariés ou salariée**s: Pour des gages, salaires, commissions ou autre rémunération non versée (jusqu'à concurrence de 2000$), pour services rendus durant les six mois précédant la date de la faillite ou de la mise sous séquestre, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)d) de la Loi. Les détails de cette réclamation doivent également être fournis à la catégorie E.
- **Réclamation d'un créancier ou d'une créancière garantie**: Pour la somme non versée à la suite de la réalisation de la garantie en raison de la sûreté prescrite relative aux salaires ou aux régimes de pension au bénéfice des employés ou employées de la personne débitrice, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)d.01) ou 136(1)d.02) de la Loi.
- **Réclamation d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe, ou réclamations alimentaires**: Pour les pensions alimentaires non versées d'un ancien conjoint ou d'une ancienne conjointe, ou d'un enfant pour une somme forfaitaire ou payable périodiquement pour montants dus au cours de l'année précédant la faillite ou la proposition, cochez la case correspondant à alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
- **Réclamation de taxes municipales**: Pour les taxes municipales non versées établies ou perçues dans les deux années précédant la faillite ou la proposition et pour lesquelles la municipalité n'a pas inscrit la créance sur les immeubles ou les biens réels de la personne débitrice, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
- **Réclamation d'un locateur ou d'une locatrice**: Pour les loyers non versés pour les trois mois précédant la faillite ou la proposition, ou le loyer exigible par anticipation pour les trois mois après la faillite ou la proposition, cochez la case correspondant à alinéa 136(1)f) de la Loi.
- **Réclamation d'honoraires**: Pour les honoraires et de droits payés par un créancier ou une créancière pour toute procédure contre les biens de la personne débitrice qui ont été déposées avant la date de la faillite ou de la proposition, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
- **Réclamation d'un assureur ou assureuse**: Pour les réclamations d'un assureur ou d'une assureuse ayant versé des sommes pour des blessures subies par des employés ou des employées de la personne débitrice non visées par une loi sur les accidents du travail, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

Le montant total de tous les montants prioritaires doit correspondre au montant total des réclamations non garanties indiqué à la catégorie A.

B. **Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail:**

- Seulement disponible si la personne débitrice a utilisé une proposition afin de mettre un terme à un bail commercial.
- Incluez les détails de la réclamation, incluant les calculs sur lesquels celle-ci est fondée.

C. **Réclamation garantie:**

- Indiquez le montant de la dette garantie ainsi que les détails complets sur la garantie et la valeur à laquelle elle est évaluée au moment de remplir le formulaire.
- Incluez les copies des titres et les documents d'enregistrement.

D. **Réclamation liée au stock d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur:**

- Le même montant devrait figurer sur les deux lignes.
- Cette réclamation s'applique uniquement aux stocks fournis par un agriculteur ou une agricultrice, un pêcheur ou une pêcheuse, ou un aquiculteur ou une aquicultrice dans les 15 jours suivant la date de la faillite ou à laquelle un ou une séquestre est nommé (voir la date de dépôt au paragraphe 3).
- Incluez les actes de vente et les reçus de livraison.

E. **Réclamation d'un salarié:**

- Si la réclamation concerne la faillite d'un l'employeur ou d'une employeuse, cochez la case correspondant au paragraphe 81.3 (8) de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les salaires non versés pour services rendus durant les six mois précédant la faillite.
- Si la réclamation concerne la nomination d'un ou d'une séquestre sur les biens de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant au paragraphe 81.3(8) de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les salaires non versés pour services rendus durant les six mois précédant la nomination du ou de la séquestre.
  - Une réclamation pour salaires non versés peut généralement bénéficier d'un droit à la priorité en vertu de l'alinéa 136 (1)d) de la Loi, ce droit pouvant être déclaré à la catégorie A.

F. **Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées:**

- Cette réclamation doit être déposée par l'administrateur ou l'administratrice du régime de pension et non par l'employé ou l'employée, ou l'ancien employé ou l'ancienne employée de la personne débitrice.
- Si la réclamation concerne la faillite de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant à l'article 81.5 de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les sommes non versées au titre du régime de pension.
- Si la réclamation concerne la nomination d'un ou d'une séquestre sur les biens de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant à l'article 81.6 de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les sommes non versées au titre du régime de pension.

G. **Réclamation contre les administrateurs:**

- Cette réclamation s'applique uniquement aux administrateurs ou administratrices d'une personne morale ayant déposé une proposition comportant une transaction ou protection contre les réclamations envers les administrateurs ou administratrices en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi.
- Un administrateur ou une administratrice d'une personne morale autre qu'une fiducie de revenu, s'entend comme toute personne exerçant les fonctions d'administrateur ou d'administratrice, indépendamment de son titre, et, dans le cas d'une fiducie de revenu, s'entend comme toute personne exerçant les fonctions de fiduciaire, indépendamment de son titre.
- Expliquez en détail la réclamation et incluez les calculs détaillés sur lesquels celle-ci est fondée.

H. **Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli:**

- Un courtier ou une courtière en valeurs mobilières fait référence à une entreprise qui achète et vend des titres, tel que des actions, des parts de fonds commun de placement, des billets, des obligations, des débentures, des contrats à terme, des instruments dérivés, pour le compte de clients ou de clientes.
- Le montant réclamé doit correspondre aux capitaux nets du client ou de la cliente :
  - Ceci représente la valeur des titres sur le compte du client ou de la cliente s'il avait été liquidé au moment de la clôture de ses opérations à la date de la faillite, moins tout montant dû par le client ou la cliente au courtier ou à la courtière en valeurs mobilières à la même date.
- Incluez les calculs détaillés sur lesquels la réclamation est fondée.

**Paragraphe 7**

Relation avec la personne débitrice

- Indiquer si le créancier ou la créancière est lié ou liée à la personne débitrice :
  - Des personnes sont liées si elles sont unies par les liens du sang, du mariage, d'une union de fait ou de l'adoption.
  - Les sociétés sont généralement liées aux personnes qui les contrôlent et elles sont généralement liées à d'autres sociétés contrôlées par les mêmes personnes ou celles qui font partie du même groupe de sociétés.
- Indiquer si le créancier ou la créancière avait un lien de dépendance avec la personne débitrice:
  - Un lien de dépendance réfère à une relation ou une transaction entre des personnes qui liées l'une à l'autre.
  - Les créanciers ou créancières liées à la personne débitrice son généralement réputés avoir un lien de dépendance avec cette dernière

**Paragraphe 8**

Paiements et crédits

Fournissez une liste de tous les paiements reçus par le créancier ou la créancière de la part de la personne débitrice ainsi que des crédits accordés par le créancier ou la créancière à la personne débitrice pour la période désignée.

- La période désignée:
  - Pour les personnes liées ou ayant un lien de dépendance, la période désignée est de douze mois précédant la date de dépôt au paragraphe 3.
  - Sinon, la période désignée est de trois mois avant la date de dépôt au paragraphe 3.
- Fournissez, pour la période désignée, une liste de toutes les opérations sous-évaluées de la personne débitrice auxquelles le créancier ou la créancière a participé ou dont il ou elle a connaissance.
  - Les opérations sous-évaluées comprennent toutes les transactions, soit pour des biens ou des services, pour lesquelles la personne débitrice a reçu une contrepartie manifestement inférieure à la juste valeur marchande.
- Incluez tous les détails des paiements, crédits ou opérations sous-évaluées.

**Paragraphe 9**

Demande d'information

Si la preuve de réclamation concerne un failli ou une faillie qui est une personne physique, vous pouvez demander de recevoir certaines informations spécifiques en cochant la case applicable.

**Cochez la première case** pour être avisé chaque fois que le ou la SAI examine la situation financière du failli ou de la faillie, établit de nouveau si le failli ou la faillie doit verser un montant de revenu excédentaire à l'actif en vertu du paragraphe 68(4) de la Loi et fixe le nouveau montant du versement.

**Cochez la deuxième case** pour recevoir une copie du rapport rempli par le ou la SAI quant à la libération du failli ou de la faillie, sachant que celui-ci inclut notamment des informations comme les raisons de la faillite, la conduite du failli ou de la faillie et autres fait pertinents

- Le ou la SAI enverra une copie du rapport au créancier ou à la créancière en utilisant les coordonnées fournies dans la section **Coordonnées du créancier ou de la créancière**.

**Paragraphe 10**

Signature

La personne qui remplit le formulaire doit le signer et indiquer la localité ainsi que la date (jour, mois et année) où il a été signée.

- Signer le formulaire engage le créancier ou la créancière et atteste du fait que l'information fournie dans le formulaire est, à sa connaissance, entière, véridique et complète.
- Commet une infraction grave, tout créancier ou toute créancière qui inclut de fausses informations ou qui fait de fausses réclamations avec l'intention de frauder. L'infraction peut entraîner une amende maximale de 5000$ et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines.